



RÈGLEMENT CONCOURS DE DESSINS Jubilé Cevaa 2021

Organisé du 20 avril au 31 mai 2021
par la Cevaa – Communauté d’Eglises en Mission.

Article 1 : contexte et objectifs

La Cevaa – Communauté d’Eglises en Mission organise, dans le cadre de son jubilé, un concours de dessins en vue d’une exposition lors de son Assemblée Générale qui aura lieu en 2021. Elle souhaite sensibiliser les enfants à la diversité des Eglises de la communauté mais également rappeler aux adultes, parents et encadrants, le rôle de la Cevaa.

Article 2 : le thème

Le thème proposé est le suivant : **Dessine-moi la Cevaa !**

La Cevaa est une communauté de 35 Eglises sur 4 continents dont le slogan est « **partager pour agir** »

Article 3 : critères de participation

Le concours de dessins est ouvert aux enfants de 8 à 12 ans. La participation à ce concours est gratuite. Un seul dessin par personne.

Les dessins doivent être réalisés au format A4 ou 20x30 cm. Le grammage du papier doit être de 80 à 300gr/m², non plié.

Toutes les techniques manuelles sont acceptées : peinture, feutre, crayon, collage. Pas de dessin numérique.

Article 4 : éléments à remettre

Un formulaire de participation doit accompagner chaque dessin. Doivent obligatoirement y figurer le nom, le prénom et l’âge du participant, son adresse mail, sa ville et l’Eglise à laquelle il appartient. Un exemplaire du formulaire d’inscription est disponible sur simple demande à secretariat@cevaa.org.

Aucune inscription personnelle ne doit apparaître sur le dessin.

Le dessin et le formulaire de participation doivent être envoyés à l’adresse mail suivante : secretariat@cevaa.org – le dessin sera numérisé en haute définition (résolution de 300 dpi minimum), la date de remise est au plus tard le **31 mai 2021** à minuit.

1 dessin par Eglise sera sélectionné par le jury à la majorité des votes.

Attention, conservez précieusement les dessins numérisés car les dessins originaux des lauréats seront exposés lors de l’Assemblée Générale et devront donc être transmis par voie postale au secrétariat de la Cevaa. Les modalités de cet envoi vous seront données ultérieurement.

Article 5 : composition du jury

Un jury se réunira le **lundi 7 juin** afin de sélectionner les lauréats.

Le jury se composera de deux membres du secrétariat, d'un membre du Conseil exécutif et du Secrétaire Général de la Cevaa. La désignation des gagnants se fera à la majorité des votes. Ils seront ensuite individuellement avertis.

Le jury est souverain, aucune réclamation ne sera admise.

Article 6 : supports de publication des dessins

Les dessins sélectionnés seront publiés dans le recueil de prières édité par la Cevaa – Communauté d'Eglises en Mission, dans le cadre des festivités de son Jubilé en 2021.

Les dessins seront également publiés sur le site cevaa.org et la page Facebook de la Cevaa.

Ils seront exposés lors de l'Assemblée Générale de la Cevaa qui se déroulera **du 02 au 09 octobre 2021** à Bossey en Suisse. Le nom de l'enfant et de son Eglise seront mentionnés pour chaque dessin.

Ce concours respectera le calendrier suivant :

20 avril : ouverture du concours

31 mai : clôture de la remise des dessins et du concours

7 juin : désignation des gagnants

Article 7 : droit d'utilisation

L'organisateur est libre d'utiliser les dessins comme il le jugera utile pour son action.

Les participants au présent concours autorisent l'organisateur à utiliser leur dessin pour toute manifestation liée au présent concours, y compris leur exposition ou leur publication.

En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à l'organisateur.

Article 8

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 9

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment si les circonstances l'exigent et sans justification. Il se réserve également le droit de trancher souverainement à toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Article 10 : Droit d'accès aux informations à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies dans le bulletin de participation sont obligatoires afin de permettre la réalisation du présent concours.

Elles sont destinées à la société organisatrice, la Cevaa, en sa qualité de responsable de traitement, aux fins suivantes : participation au présent concours et gestion des gagnants.

Les données à caractère personnel seront conservées uniquement pendant la durée de réalisation du concours.

Les participants disposent, s'agissant des données à caractère personnel les concernant et conformément à la *Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 et au Règlement européen sur la protection des données personnelles*, qui est entrée en vigueur le 25 mai 2018, d'un droit d'accès, d'un droit de rectification dans l'hypothèse où ces informations s'avèreraient inexactes ou incomplètes, d'un droit d'opposition, d'un droit d'effacement des données à caractère personnel le concernant, d'un droit à la limitation du traitement de ses données à caractère personnel, ainsi que d'un droit à la portabilité, c'est-à-dire d'un droit de recevoir et de transmettre ses données à caractère personnel dans un format structuré couramment utilisé et lisible par machine.

Le participant peut exercer les droits susvisés auprès du délégué à la protection des données de la Cevaa : par mail à l'adresse secretariat@cevaa.org, par courrier à **Cevaa- Communauté d'Eglises en Mission – CS49530 – 13, rue du Dr Louis Perrier – 34961 Montpellier Cedex 2 - France** ou par téléphone au numéro fixe de téléphone de la Cevaa : **+33 (0)4 67 06 51 77**

Les participants ont le droit d'introduire une réclamation auprès de de la CNIL s'ils estiment qu'il est porté atteinte à leurs droits sur leurs données à caractère personnel.



Communauté d'Eglises en Mission - Community of Churches in Mission
CS49530 - 13 rue Louis Perrier - 34961 MONTPELLIER Cedex 2 FRANCE
Tel. : +33 - (0)4 67 06 51 77 - Site: www.cevaa.org
Mail: secretariat@cevaa.org